

L'activité 2019 par compétences

Le SIRTOM de la région d'Apt est un syndicat mixte ayant pour objet la réalisation et la gestion des équipements nécessaires à la gestion des déchets ménagers et assimilés, ainsi que la gestion et l'organisation de la collecte.

Le SIRTOM exerce l'intégralité de la compétence transfert et traitement. En ce qui concerne les collectes, une partie de la compétence est exercée directement par des intercommunalités, à savoir :

- Collecte des ordures ménagères : communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,
- Collecte des bacs jaunes : Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse sur les communes de Gordes et Les Beaumettes

C.A Luberon Mont de Vaucluse	Collecte ordures ménag.	Sélectif bacs jaunes	Sélectif P.A.V.	Déchetteries	Traitement
Les Beaumettes (84220)	CCLMV (prestataire Privé)		SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Cabrières d'Avignon (84220)	CCLMV	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Gordes (84220)	CCLMV (prestataire Privé)		SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Lagnes (84800)	CCLMV	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Maubec (84660)	CCLMV	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Oppede (84580)	CCLMV	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Robion (84440)	CCLMV	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM

C.C Ventoux Sud	Collecte ordures ménag.	Sélectif bacs jaunes	Sélectif P.A.V.	Déchetteries	Traitement
Aurel (84390)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Ferrassières (26570)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Monieux (84390)			SIRTOM	SIRTOM	
ST Christol (84390)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
ST Trinit (84390)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Sault (84390)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM

C.C. du Pays d'Apt	Collecte ordures ménag.	Sélectif bacs jaunes	Sélectif P.A.V.	Déchetteries	Traitement
Auribeau (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Apt (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Bonnieux (84480)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Buoux (84480)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Castellet (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Caseneuve (84750)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Cereste (04110)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Gargas (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Gignac (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Goult (84220)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Joucas (84220)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Lagarde d'Apt (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Lacoste (84480)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Lioux (84220)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Ménerbes (84560)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Murs (84220)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Rustrel (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Saignon (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
ST Saturnin les Apt (84490)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Sivergues (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Roussillon (84220)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Villars (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
ST Martin de Castillon (84750)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
ST Pantaleon (84220)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Viens (84750)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM

C.C Pays de Banon	Collecte ordures ménag.	Sélectif bacs jaunes	Sélectif P.A.V.	Déchetteries	Traitement
Oppedette (04110)(1)				SIRTOM	
St Croix à Lauze (04110)(2)				SIRTOM	

La collecte des ordures ménagères et du tri

Cette collecte concerne 31 communes pour une population permanente de 32 751 habitants.

Les déchets ménagers résiduels sont collectés en points de regroupement à l'aide de bacs roulants de 240 à 770 litres, avec une fréquence de 2 à 5 fois par semaine, qui est plus forte pendant la saison estivale. L'ensemble de ces bacs subit un lavage et une désinfection deux fois par an, au printemps et à l'automne.

Depuis 2014, des conteneurs enterrés grands volumes (3 m³) à fonds fermés ont été installés avec le financement de la Communauté de Communes du pays d'Apt Luberon sur les communes d'Apt, Gargas et Saint Saturnin les Apt, Caseneuve, Sivergues et Céreste.

Le SIRTOM a opté pour ce mode de collecte polyvalent avec une benne traditionnelle équipée d'une grue auxiliaire qui permet à la fois de collecter les conteneurs aériens et ceux qui sont enfouis.



Ce nouveau système participe également à l'amélioration esthétique, à la propreté et à la salubrité du territoire. De plus, la hauteur des trappes permet une meilleure accessibilité aux personnes handicapées.

En partenariat avec les intercommunalités l'installation de ces dispositifs continue à s'amplifier.



Répartitions des communes par collecteurs

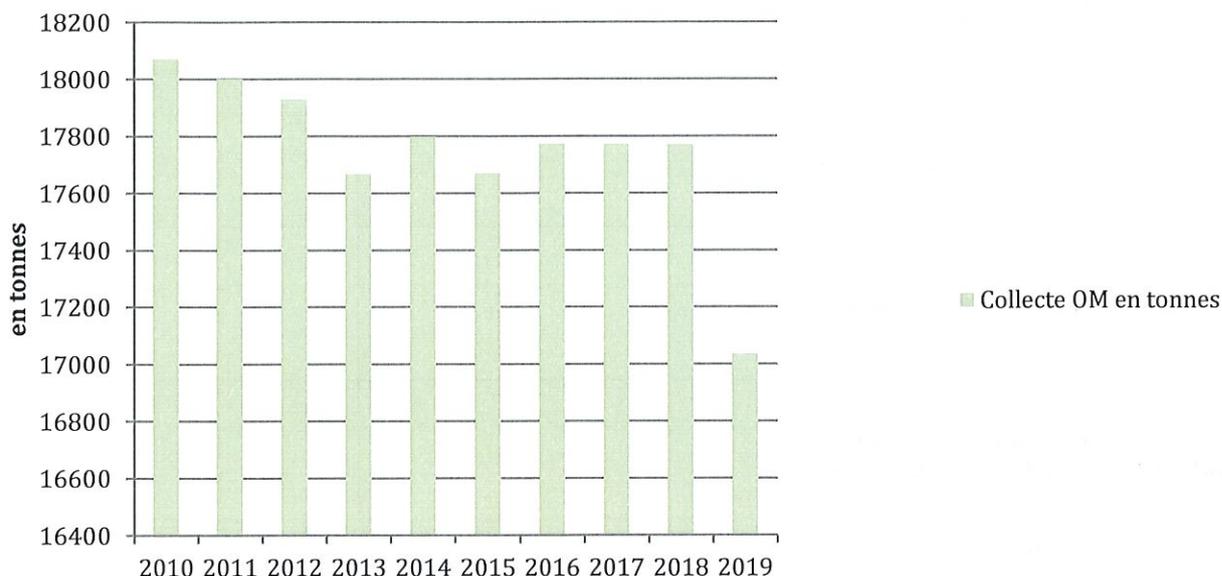
Collecteurs	Ordures ménagères	Tri sélectif
	Nombre de communes collectées	Nombre de communes collectées
SIRTOM (CCPAL + CCVS secteur de Sault sauf Monieux)	30	30
CA Luberon Monts de Vaucluse	5	
CA Luberon Monts de Vaucluse secteur Gordes, Les Beaumettes	2	2
Total	37	37

En 2019, ce sont 17 242.92 tonnes d'ordures ménagères résiduelles qui ont été réceptionnées au quai de transfert du SIRTOM de la région d'Apt dont 17 035.82 tonnes provenant de la collecte des usagers. Soit une diminution du tonnage de 4.09% par rapport à 2018 et un ratio de 368.11 kg/hab/an pour l'ensemble du syndicat.

Répartition et tonnages d'OM collectés pour l'année 2019

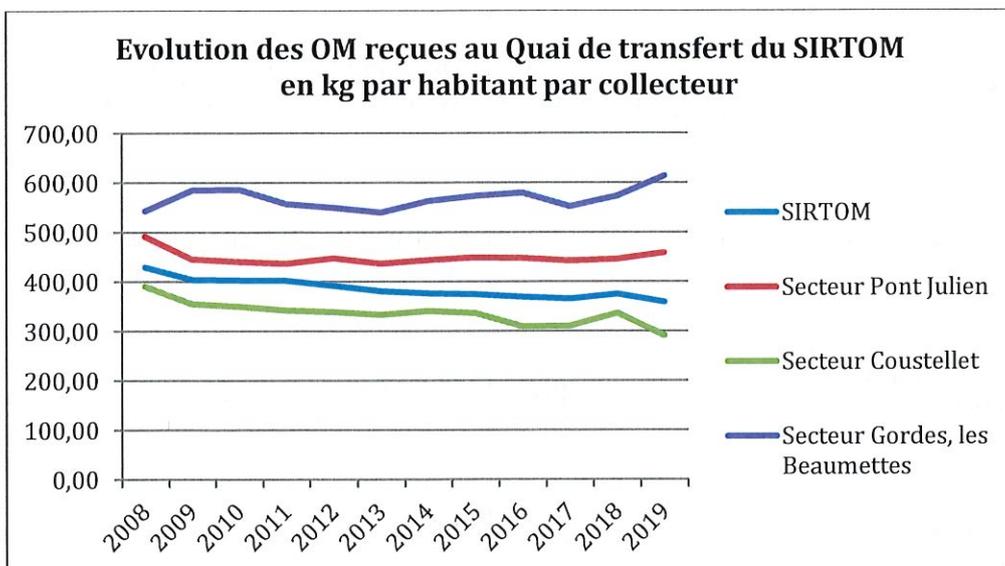
Collecteur	Nbre de communes collectées	Nbre d'habitants	Tonnage collecté	Kg par Habitant	Variation tonnages par rapport à 2018
SIRTOM secteur historique	21	26 263	9 445.58	359.65	- 5.98%
CC PAL (secteur Pont Julien)	9	6 488	2 977.80	458.97	+1.33%
CA LMV (secteur Coustellet)	5	11 461	3 342.26	295.75.	-3.65%
CA LMV (secteur Gordes, les Beaumettes)	2	2 067	1 270.18	614.50	+3.65%

OM reçues au Quai de transfert du SIRTOM



Les ordures ménagères collectées sur l'ensemble du territoire du SIRTOM ont diminué régulièrement depuis 2008. En 2019, on constate une diminution sur le secteur historique du SIRTOM et celui de Coustellet. Les secteurs de Gordes et Pont Julien, plus touristiques, connaissent une augmentation.

Evolution des OM reçues au Quai de transfert du SIRTOM en kg par habitant par collecteur



Ainsi la production par habitant et par an varie de 295.75 kg pour le secteur collecté par la CA Luberon Monts de Vaucluse à 614.50 kg pour la zone touristique de Gordes en passant par 359.36 kg pour les secteurs collectés par le SIRTOM et 458.97 kg pour les communes de l'ex CC de Pont Julien et Jocas.

Collecte des bacs jaunes

Le SIRTOM exerce directement la collecte du tri sélectif auprès de 36 communes soit une population permanente de 44 534 habitants.

Répartition et tonnages de tri collectés pour l'année 2019

Collecteur	Nombre de communes collectées	Tonnage collecté	Kg par habitant et par an	Variation tonnages par rapport à 2018
SIRTOM avec secteur de Coustellet	27	1198.56	33.04	+3%
secteur pont Julien	9	264.50	44.61	-9%
Secteur de Gordes, les Beaumettes	2	52.74	20.77	+23%

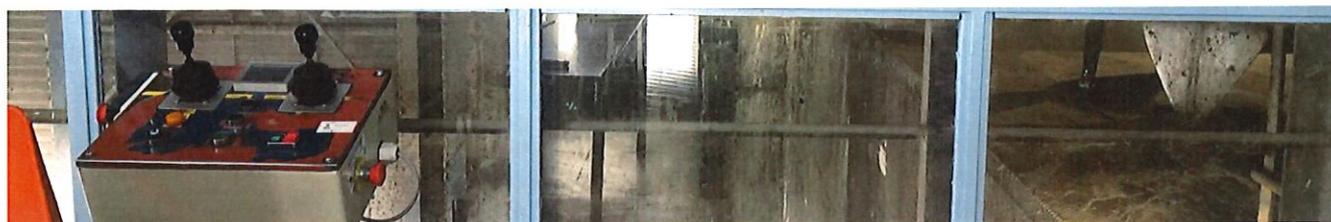
Ce qui représente un total de 1 504.98 tonnes de déchets recyclables collectés et réceptionnés au quai de transfert du SIRTOM de la région d'Apt. Soit 15.34 tonnes de plus qu'en 2018.

Ces déchets ont ensuite été expédiés par semi-remorques à fonds mouvants au centre de tri de SITA à VEDENE pour y être triés et conditionnés en bales afin de les envoyer en filière de recyclage



Le quai de transfert

Les déchets arrivant au quai de transfert sont répartis en deux catégories : ordures ménagères et déchets recyclables.



Les déchets arrivant au quai de transfert sont répartis en deux catégories : ordures ménagères et déchets recyclables.

En 2019, ce sont 17 242.44 tonnes d'ordures ménagères et 1 515.80 tonnes de déchets recyclables issus du tri sélectif (bacs jaunes et PAV) qui ont été réceptionnées.

Le personnel effectue les chargements des semi-remorques et les déchets sont transférés à l'usine d'incinération de Vedène pour les OM et au centre de tri d'Alpes Assainissement à Manosque également pour les déchets issus des bacs jaunes.

Ce qui représente pour 2019 le nombre de voyages suivant :

- Ordures ménagères : 478 voyages à l'usine d'incinération NOVERGIE à Vedène
206 voyages au CSDND de SUEZ à Entraigues
- Tri sélectif : 175 voyages au centre de tri de Vedène.

Les quantités transférées d'ordures ménagères (en tonnes) sont les suivantes :

Année 2019	Vedène Incinération	Entraigues Stockage	Total
Janvier	1 259.82		1 259.82
Février	1 137.68		1 137.68
Mars	1 144.88		1 144.18
Total 1^{er} trimestre	3 541.68		3 541.68
Avril	1 167.88	213.96	1 381.84
Mai	1 583.64		1 583.64
Juin	243.44	1 156.58	1 400.02
Total 2^{ème} trimestre	2 994.96	1 370.54	4 365.50
Juillet	470.78	1 286.46	1 757.24
Août	650.98	1 223.54	1 874.52
Septembre	822.94	668.88	1 491.82
Total 3^{ème} trimestre	1 944.70	3 178.88	5 123.58
Octobre	658.68	667.60	1 326.28
Novembre	1 266.16		1 266.16
Décembre	1 281.32		1 281.32
Total 4^{ème} trimestre	3 206.16	667.60	3 873.76
Total annuel	11 687.50	5 217.02	16 904.52

Le traitement des ordures ménagères et des déchets issus de la collecte séparée

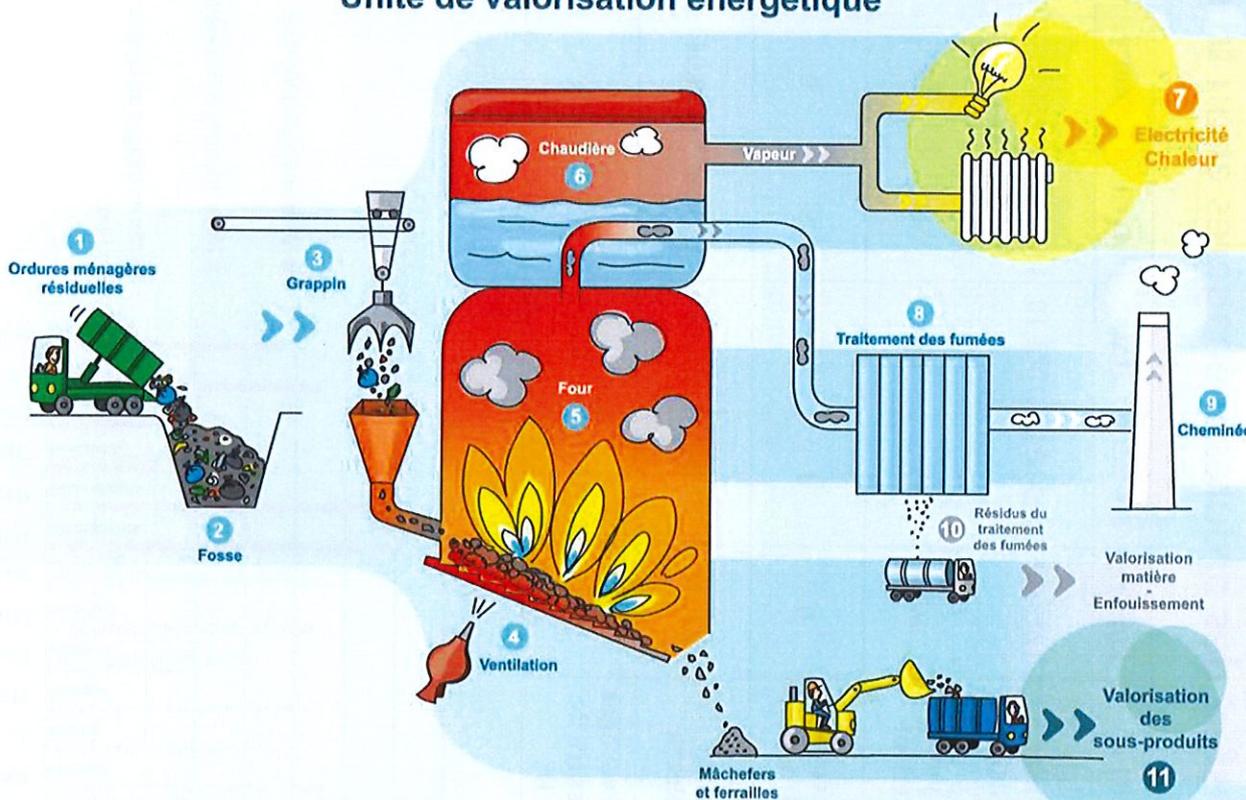
Le traitement de ordures ménagères :

Les ordures ménagères sont transférées à L'Unité de Valorisation Energétique (U.V.E.) de NOVALIE à Vedène pour y être traitées. Cette unité, propriété du SIDOMRA, est exploitée par délégation de service public par SITA Méditerranée.

Les déchets sont valorisés par incinération, leur combustion dégage de la chaleur. Surchauffée, elle alimente un groupe de deux turbo alternateurs. L'électricité produite permet d'alimenter le réseau EDF et de satisfaire les besoins énergétiques de NOVALIE. Cette production électrique équivaut aux besoins de plus de 18 000 foyers.

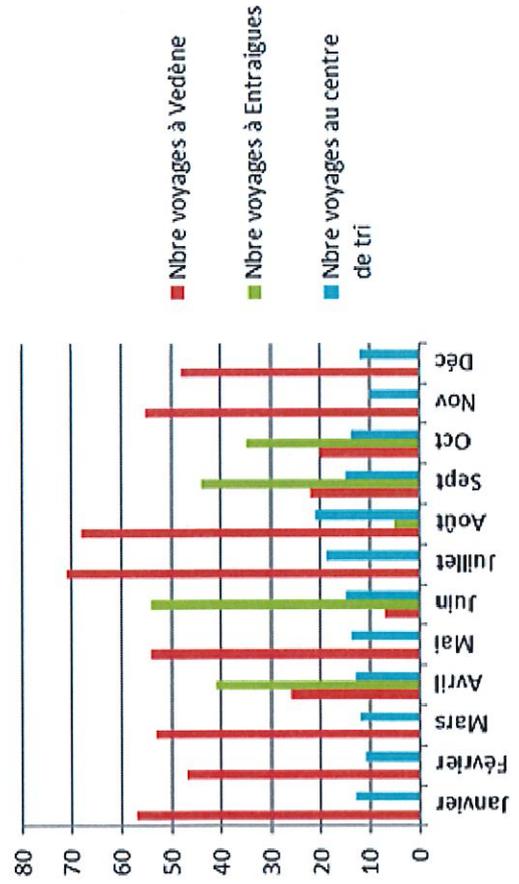


Unité de valorisation énergétique



Transfert des ordures ménagères et du tri réceptionnés durant l'année 2019 :

2019	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Totaux
Tonnage OM reçu quai de transfert	1213.08	1112.84	1244.10	1449.58	1507.10	1483.28	1871.02	1860.26	1479.40	1398.90	1266.44	1346.92	17232.92
Nbre voyages à Vedène	57	49	51	44	63	10	18	26	33	25	52	53	478
Nbre voyages à Entraigues	0	0	0	9	0	47	51	47	26	26	0	0	206
Tonnage tri sélectif	97.16	86.34	95.52	113.56	123.94	114.30	146.96	142.52	121.78	144.50	103.16	122.26	1412.00
Nbre voyages au centre de tri	13	11	13	13	16	15	22	21	16	14	10	11	175



O.M.

soit en moyenne 25.19 tonnes d'OM par voyage

A noter :

* lors de la maintenance de l'incinérateur de Vedène les OM sont évacuées au CSDNN d'Entraigues

Tri sélectif

soit en moyenne 8,07 tonnes de tri sélectif par voyage

o **259 kg/hab.** (France : 219 kg/hab. - Données 2017)



384 556 t

Déblais et gravats



170 760 t

Matériaux recyclables



15 557 t

Autres déchets



340 846 t

Encombrants



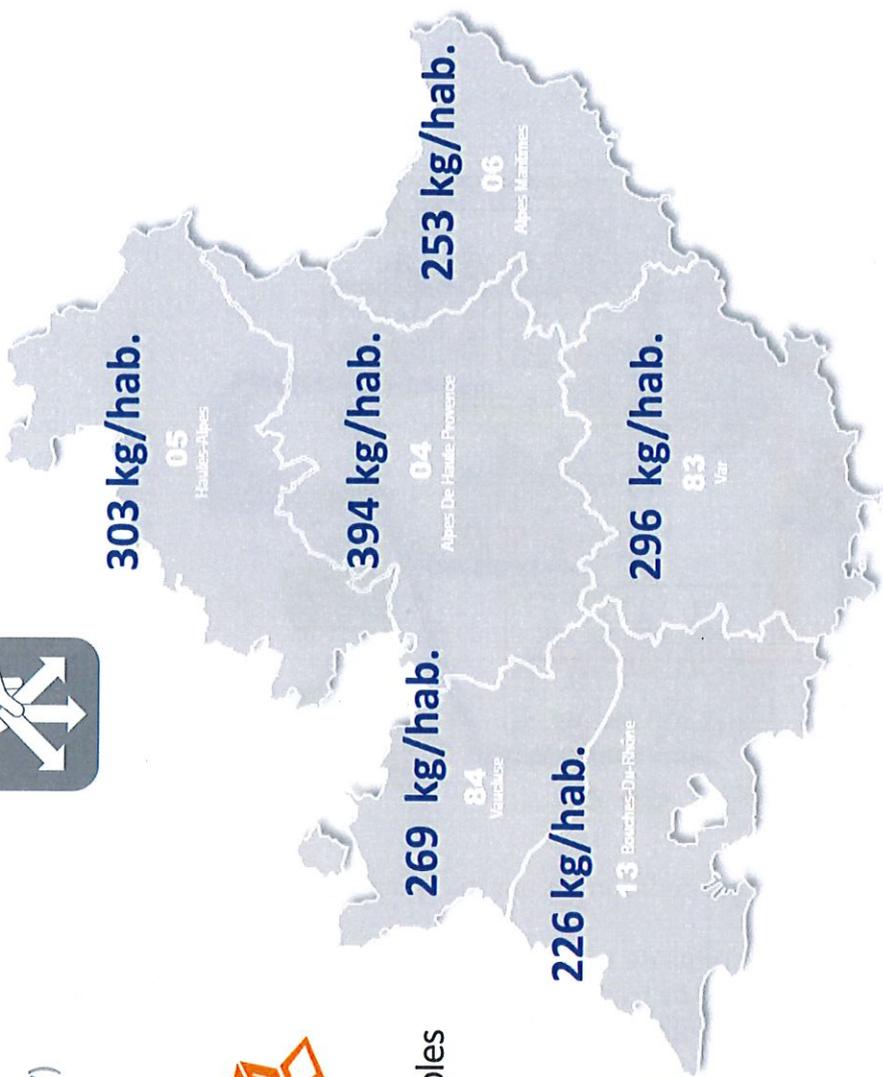
6 744 t

Déchets dangereux



27 134 t

DEEE



362 678 t

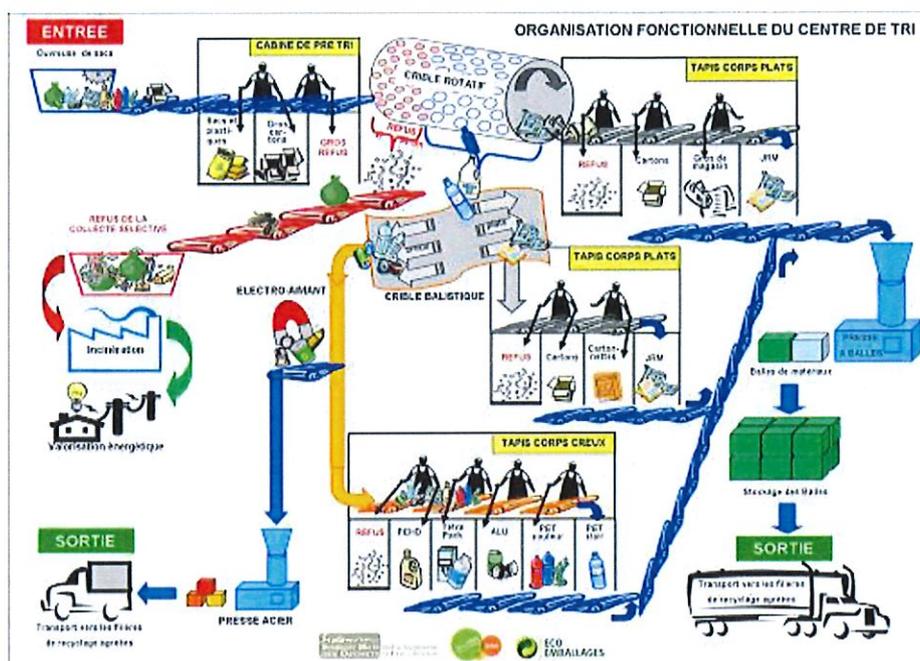
Déchets verts

1 308 000 tonnes
collectées dans 305 déchèteries
et points relais



Le conditionnement des déchets issus des collectes séparées

Les déchets d'emballages ménagers issus de la collecte séparée en bacs jaunes ou en colonnes sont envoyés au centre de tri NOVALIE de Vedène.



Ils sont triés afin d'écartier les erreurs de tri et conditionnés par matériaux.

Les « erreurs », communément dénommées refus de tri, ainsi retirées de la chaîne du recyclage sont mis à part et sont réacheminées vers les centres de traitement. Ces erreurs ont donc des effets nocifs et peuvent même dans certains cas souiller l'ensemble de la collecte.

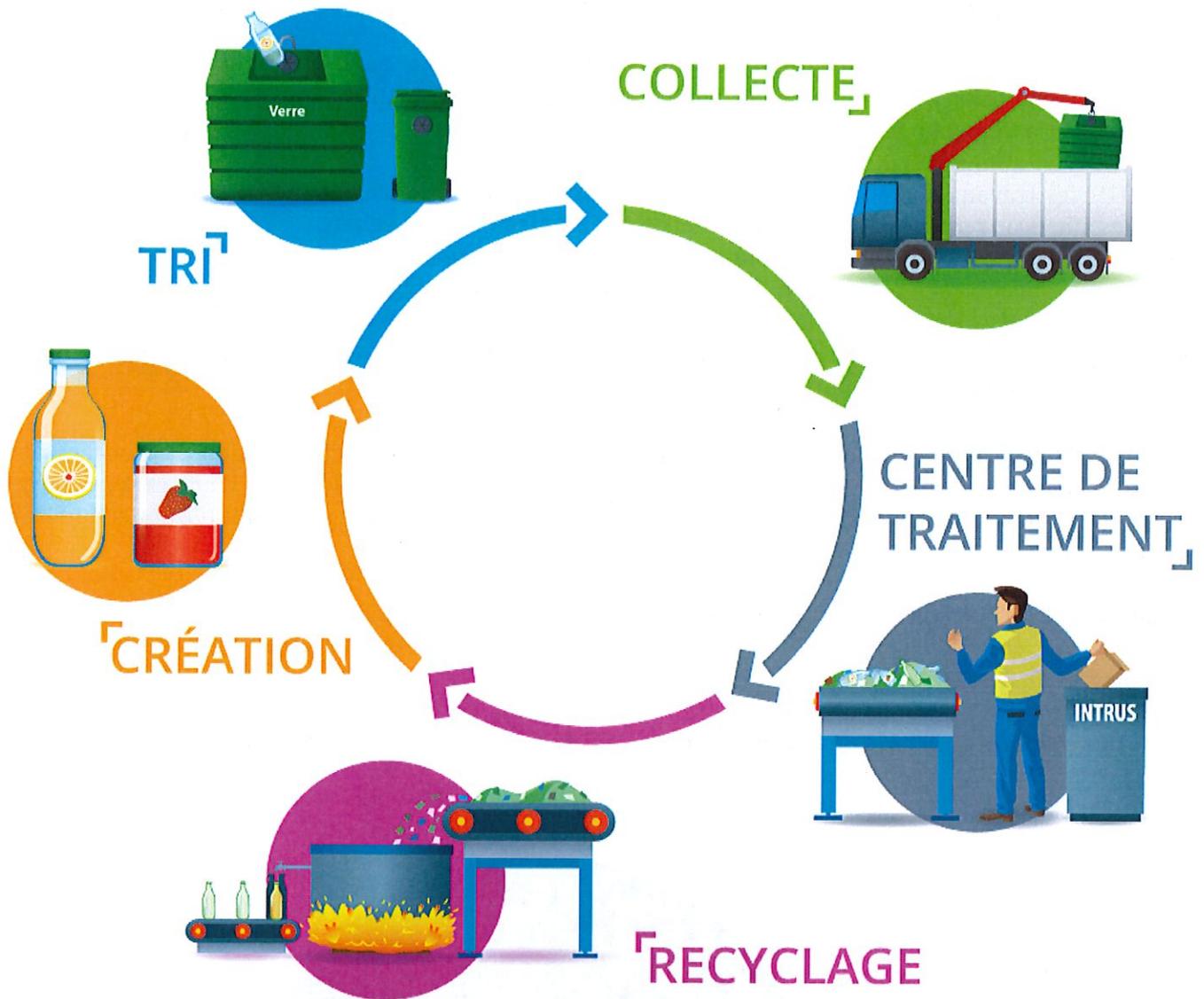
Concernant les matériaux, une fois triés et rassemblés selon leur nature, les déchets poursuivent leur route jusqu'à la presse à balle. Celle-ci va les écraser et les compacter en forme de gros cube appelé « balle ». À la sortie de la presse, les balles, soit de papier, soit de plastique, soit d'aluminium sont stockées.

Les balles sont ensuite envoyées dans les différentes filières avec lesquelles le SIRTOM de la région d'Apt a contracté afin de redevenir une matière première secondaire.

- Acier : ARCELOR METAL
- Aluminium : AFFIMET
- Papiers cartons, emballages liquides alimentaires : REVIPAC
- Emballages plastiques : VALORPLAST
- Verre alimentaire : O.I. MANUFACTURING France



Quant au verre, il est stocké sur le site des « Desfessis » aux Jean-Jean qui sert de station de transit, puis il est rechargé dans des semi-remorques qui le transfèrent à la Verrerie du Languedoc à Vergèze.



Les déchetteries et la collecte des points d'apport volontaire

Les déchetteries :

Le SIRTOM met à la disposition des usagers et des collectivités, quatre déchetteries situées à Apt, Coustellet, Sault et Viens, avec un maillage supérieur à la moyenne française (voir encadré ci-contre)

En 2019, les travaux de rénovation de la déchetterie de Coustellet ont été achevés afin de la rendre plus fonctionnelle et augmenter le nombre de quais. Cette Déchetterie est amenée à évoluer dans une zone de plus en plus dynamique avec une population exposant une croissance régulière. Aujourd'hui, cette déchetterie est adaptée à l'évolution des différentes filières de tri. Elle a été sécurisée par le positionnement de caméras de surveillance et un meilleur éclairage..

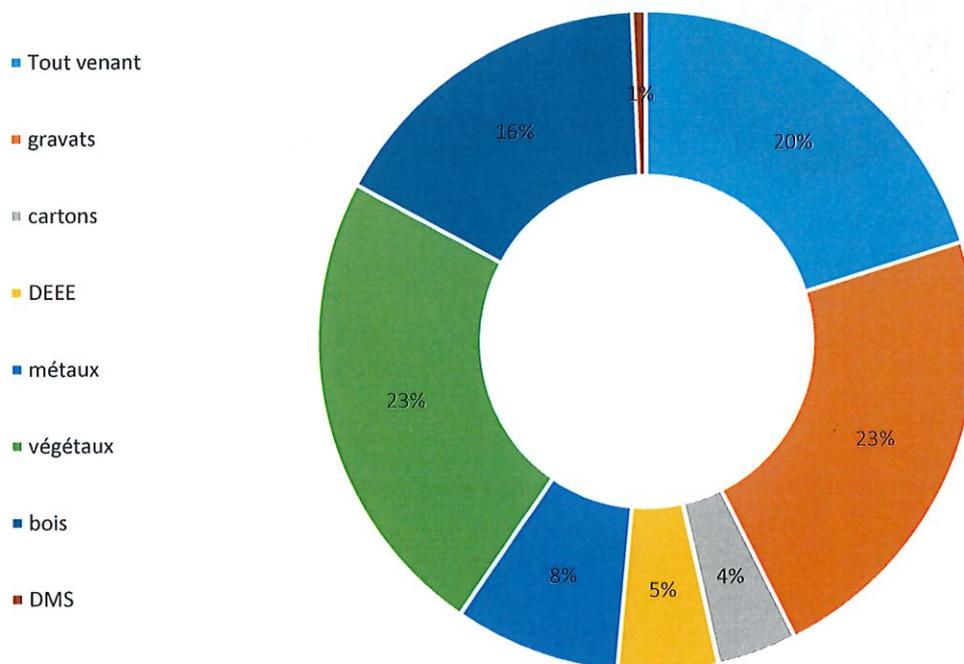


4 déchetteries
Soit 1 déchetterie
Pour 12 000 hab.
En France 1 déchetterie
pour 14 000 hab.

Le SIRTOM assure le transport des déchets issus des déchetteries vers l'installation de stockage des déchets inertes des DESFESSIS pour les déchets inertes d'Apt, de Coustellet et de Viens et sur celle de DROMEL pour les inertes issus de la déchetterie de Sault, vers le centre de tri multi filières de SUEZ pour le carton.

Quant au « tout venant », il est transporté jusqu'au centre de Stockage de déchets Non Dangereux d'Entraigues, ce centre certifié ISO 14001 est équipé d'un système de récupération et de valorisation des biogaz ainsi qu'un traitement des lixiviats.

Part des déchets collectés en déchetteries (détail des chiffres tableau ci-après)



Le soutiens des éco-organismes :

Afin de réduire les coûts pris en charge par le syndicat pour l'élimination des déchets, le SIRTOM a signé différents contrats avec des Eco organismes dans la cadre des filières dites de Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets qui concernent certains types de produits. Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie.

Le SIRTOM de la Région d'apt perçoit in fine, selon ses performances, une aide de ses éco-organismes.

Les déchetteries d'Apt et Coustellet sont équipées de bennes DEA pour recevoir les déchets d'ameublement.

Les déchetteries de Sault et de Viens bénéficient quant à elle d'une aide financière pour ces déchets.



POUR LES DÉCHETS DANGEREUX SPÉCIFIQUES



POUR LES PNEUMATIQUES DE VÉHICULES LÉGERS USAGÉS



POUR LES DÉCHETS D'ÉLEMENTS D'AMEUBLEMENT



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

POUR LES EMBALLAGES MÉNAGERS ET L'ÉDITION PAPIER:

Née du rapprochement d'Eco Emballages et d'Ecofolio, Citéo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers.



association pour un environnement responsable

POUR LES AMPOULES ET NÉONS



POUR LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Répartition en tonnage des dépôts dans les déchetteries du SIRTOM de la Région d'Apt pour l'année 2019 :

Déchetteries	Apt		Coustellet		Sault		Viens	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Tout venant	991.76	797.18	655.80	606.48	132.08	136.56	138.63	135.24
Gravats	1127.04	914.68	735.18	701.84	57.26	79.28	215.32	136.04
Cartons	138.81	173.27	138.81	124.99	42.78	48.06	52.81	39.63
Métaux	386.22	328.88	253.44	228.74	73.40	63.86	62.28	69.04
Batteries	14.17	7.06	0	0	0	0	0	0
Végétaux	1221.74	875.62	886.38	856.11	43.61	46.24	59.48	71.39
Bois	566.56	797.18	496.70	425.58	130.86	125.04	128.90	97.98
DEA	498.84	469.87	259.01	262.55	Non collectés	Non collectés	Non collectés	56.24
Huiles	9.36	6.55	0.505	5.4	0.81	0.63	11.26	2.07
Piles	1.569	0.6	0.823	0	0	0	0	0.326
D.M.S.	35.283	18.87	27.09	31.32	2.8	3.893	3.901	6.323
D.E.E.E.	255.624	218.32	136.225	135.747	36.472	39.96553	36.069	29.538
Ampoules	0.952	0.47	0	0.230	0	0	0.132	0
Pneus	29.475	20.20	9.774	8.33	7.961	9.66	5.015	3.707
HUA	1.045	0.535	0.505	0.725	0.07	0.01	0.392	0.012
Total en tonnes	5 278.448	4 629.285	3 600.932	3 388.042	528.033	553.193	714.189	647.536

La Recyclerie :

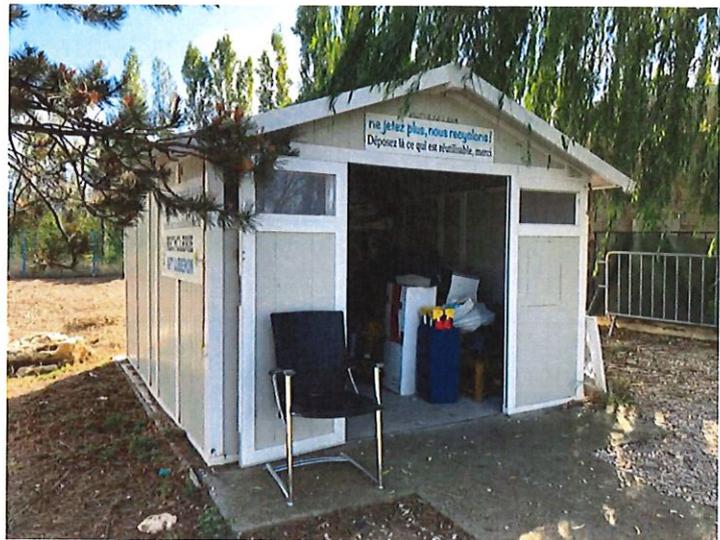
La recyclerie Apt Luberon a ouvert ses portes en avril 2014. Conçue et mise en place par L'H.A.P.A. (Hébergement d'accueil en Pays d'Apt), elle a pour objectif de valoriser les objets usagés, de contribuer à la réinsertion des personnes hébergées, de créer des emplois et de sensibiliser la population à la protection de l'environnement. La Recyclerie collecte les meubles, équipements ménagers, bibelots, vêtements, outils... qui peuvent être réutilisés

Le potentiel de collecte d'encombrants est entre 50 à 70 tonnes par an sur le territoire.

La collecte est réalisée soit sur rendez-vous soit en apport direct.

Un refuge du réemploi a été mis en place par le SIRTOM à la déchetterie d'Apt afin d'accueillir et de redonner une nouvelle vie aux objets qui finissaient jusque-là dans la benne.

Le personnel de la recyclerie vient le collecter une fois par semaine.



Les objets sont ensuite nettoyés, vérifiés, étiquetés et mis en vente tous les mercredis après-midi de 14h00 à 18h00 et premiers vendredis après-midi du mois.

En 2019, la recyclerie a collecté (ou reçu) 73.370 tonnes d'objets divers (dont 9.7 tonnes au refuge du réemploi) et en a valorisé 48.7 tonnes soit 66%.

Les objets issus du refuge représentent 9.7 tonnes collectées, après écrémage sur le quai, avec une valorisation d'environ 9 tonnes.

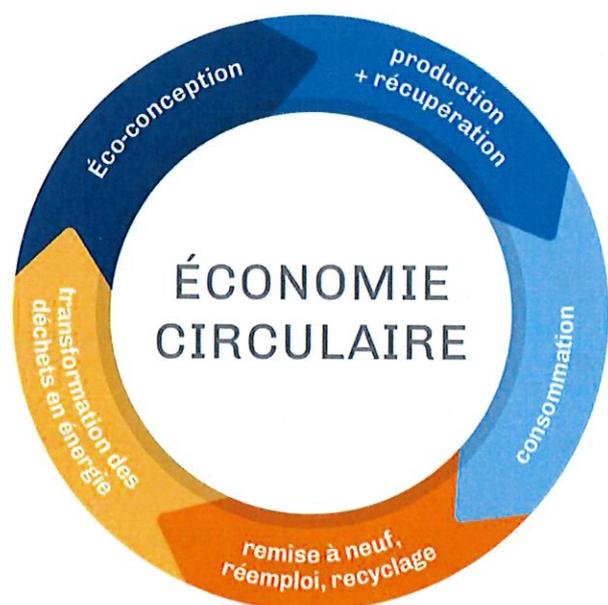
La Recyclerie réalise des prestations connexes à savoirs :

Enlèvements à domicile

- volume inférieur ou égal à 6 m³ : prestation gratuite sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon
- volume supérieur à 6 m³ : établissement d'un devis spécifique
- sur rendez-vous au 06.83.49.55.90

Enlèvements récurrents

- Mairies, Entreprises, Commerces, après acceptation d'un contrat de service



Cette structure contribue de par son action à la réduction des déchets, coûteux pour la collectivité et sources de pollution pour l'environnement. Le SIRTOM de la Région d'Apt tend à favoriser de nouvelles interactions entre les usagers producteurs de déchets et la Recyclerie qui les réutilisent, créant ainsi des cercles vertueux qui limitent la production de déchets

La collecte sélective des Points d'Apport Volontaire (P.A.V)

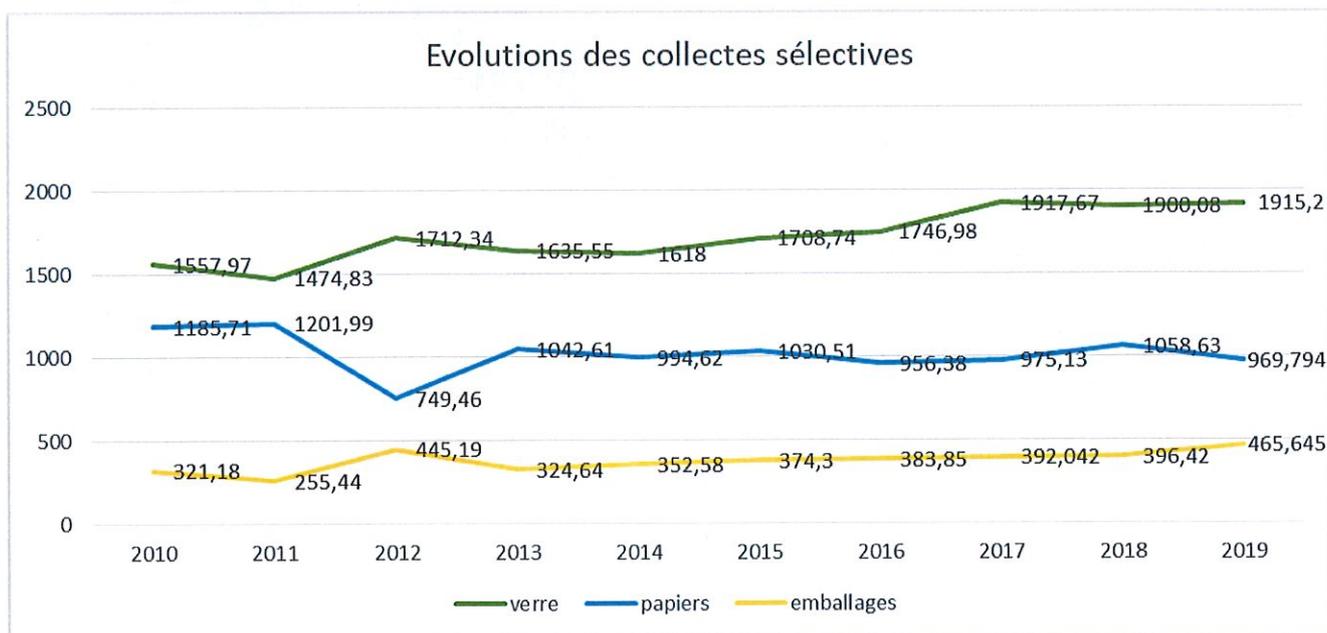
La collecte des points d'apport volontaire équipés de colonnes concerne principalement le verre et le papier

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Verre	1557.87	1474.83	1712.34	1635.55	1618.00	1708.74	1 746.98	1 917.67	1900.08	1915.20
Papiers	1185.71	1201.99	749.46	1042.61	994.620	1030.51	956.38	975.132	1058.63	969.794
Emballages	321.18	255.44	445.19	324.64	352.58	374.30	383.85	392.042	396.42	465.645
Total	3064.46	2932.26	2906.99	3002.80	2 965.26	3 113.55	3087.21	3 284.848	3355.13	3350.64
Refus de tri papiers et emballages	145.31	155.15	324.58	194.83	205.45	190.38	237.44	246.61	212.27	236.37
% refus	9.64 %	10.65%	27.17%	14.25%	15.25%	13.55%	17.72%	18.08%	14.60%	16.47%

En 2019, la collecte du papier a baissé de 8.39 % et celle des emballages a augmenté de 17.46%.

La collecte du verre a légèrement augmenté de 0.8 % en 2019.

Les cartons font également l'objet d'une collecte séparative, qui pour l'année 2019, s'est élevée à 185.28 tonnes.



Synthèse des quantités collectées et objectifs réglementaires

Synthèse n°1 :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Enfouissement*	1169,36	1249,52	1336,28	1656,54	6 957,28	3 343,51	3 204,26	3 857,62	6 611,26	6 892,42
Population	44852	45219	45601	46068	46391	46400	47 148	47 087	47 427	46 743
Kg/hab	26,07	27,63	29,3	35,95	150,00	72,10	68,00	81,90	139,39	147,45
Incinération**	18 408,02	18 619,54	18 629,32	18229,2	12 524,64	13 609,94	16 118,78	14 955,10	12 994,20	11 687,50
Population	44518	44875	45257	45590	46253	45918	46638	46946	46939	46 601
Kg/hab	413,5	414,92	411,63	398,82	270,80	296,40	345,60	318,60	277,00	250,80
Total incinération et enfouissement	19 577,38	19 869,06	19 965,60	19 885,74	19 481,92	16 953,45	19323,04	18 812,72	19 605,46	18 579,92

* Tout venant issu des déchetteries et ordures ménagères détournées en CSDND suite aux arrêts de de l'unité de valorisation énergétique de Vedène

** y compris déchets municipaux

A ce jour, sur le département de Vaucluse, l'exutoire principal à l'élimination des ordures ménagères reste l'usine d'incinération de Vedène. Concernant le tout-venant (déchets non recyclables et non valorisables), la seule autre alternative est l'enfouissement.

Synthèse n°2 :

Types de déchets	Production par habitant et par an
Verre	41kg
	2018 : 40.18 kg
Papiers	20.7kg
	2018 : 22.38 kg
Emballages	10kg
	2018: 8.17 kg
Cartons	3.91kg en collecte
	8.14kg en déchetteries
	2018: 3.75 kg en collecte
	2018 : 7.87 kg en déchetteries
Total collecte sélective	83.75kg
	2018 : 82.35 kg
Ordures ménagères	368.11kg
	2018 : 382.27 kg
Déchetteries (gravats compris)	197.2 kg
Quantité totale de déchets collectés	649.06kg
	2018 : 464.62 kg

Les installations de stockage de déchets inertes (ISDI)

Le SIRTOM gère deux installations de stockage de déchets inertes :

- Une située aux Jean-Jean, lieu-dit « Les Desfessis » sur la commune d'Apt,
- Une située sur la commune de Sault au lieu-dit « Dromel ».

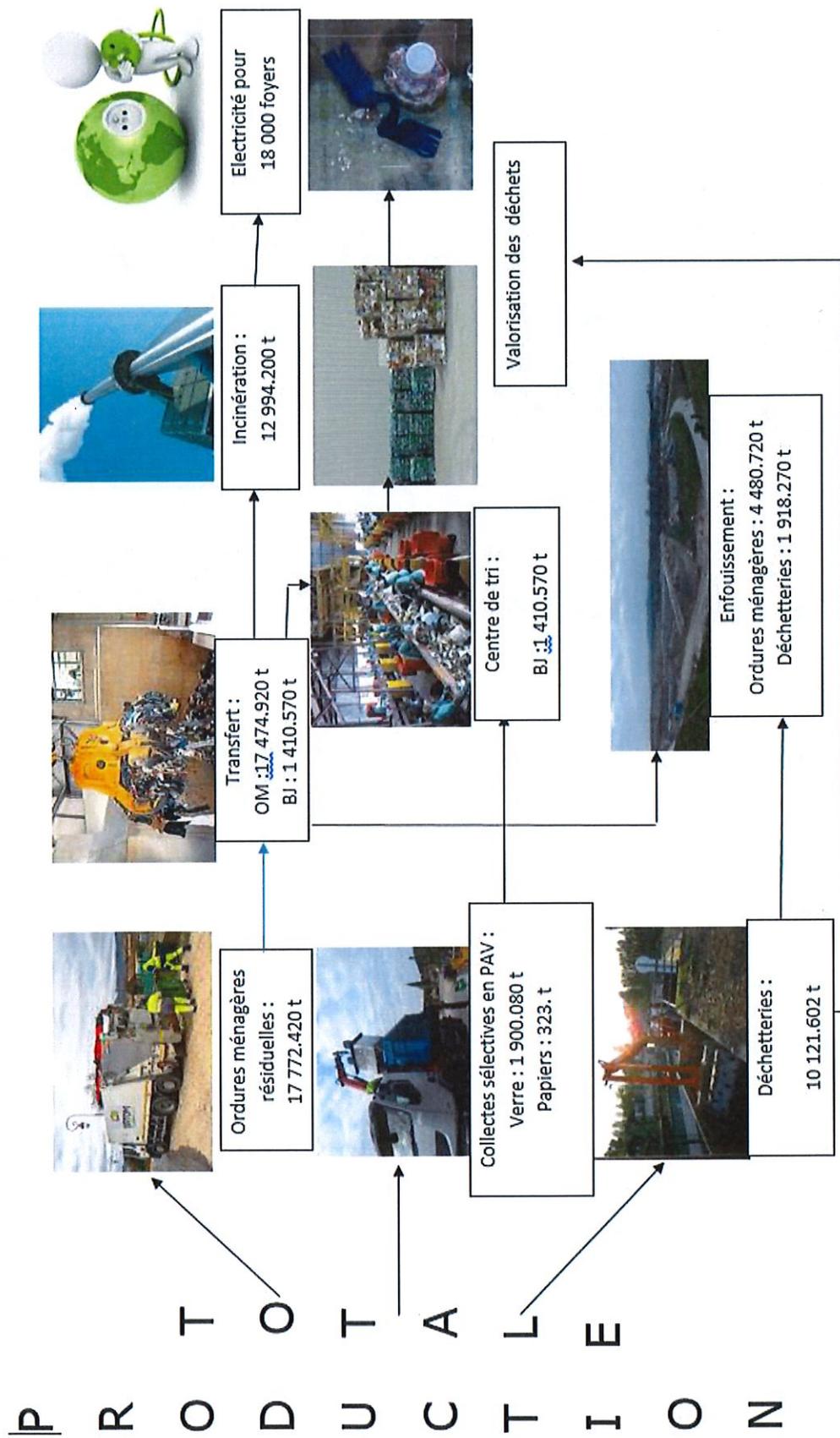


En 2019, les tonnages suivants ont été réceptionnés :

2019	Apports extérieurs	Apports déchetteries tonnes	Total
ISDI DROMEL			
(Sault)	0	79.28	79.28
Total DROMEL	0	79.28	79.28
ISDI les Desfessis			
(Apt)			
Mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses	0	1 752.56	1 752.56
Total général des apports	0	1 831.84	1 831.84

Les déchets inertes provenant des déchetteries d'Apt, Coustellet et Viens sont entreposés sur le site des « Desfessis » aux Jean-Jean

Synthèse des collectes



Le garage

L'entretien des véhicules ainsi que les petites réparations sont assurés en interne.

Le parc de véhicules du SIRTOM de la région d'Apt s'est agrandi avec l'harmonisation des collectes sur le territoire de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon. Il est composé de :

- 10 bennes ordures ménagères dont deux équipées d'une grue auxiliaire
- 2 mini bennes
- 4 camions ampliroll 6x4 dont 2 équipés d'une grue pour la collecte sélective
- 1 fourgon pour l'entretien des bacs
- 6 véhicules légers



Depuis décembre 2018, le SIRTOM de la région d'Apt s'est équipé d'une benne fonctionnant au Gaz Naturel pour Véhicules. Ce projet est né d'un partenariat avec la Communauté de Communes du Pays D'Apt qui a pris en charge la construction d'une station GNV afin de promouvoir ce carburant alternatif sur son territoire. Le syndicat met en place progressivement des actions afin d'aller progressivement vers des carburants moins polluants.

Kilométrage parcouru par les véhicules du SIRTOM durant l'année 2019 :

Services	Type de véhicule	Kilométrage
Déchetterie	Poids lourds	98 050
BOM - Tri sélectif	Poids lourds	260 750
Collecte sélective	Poids lourds	43 900
Déchetterie	Véhicule léger	23 900
OM - Entretien bacs + mini benne	Véhicule léger	45 800
Communication	Véhicule léger	21 500
Garage - Administration	Véhicule léger	9 850
Total kilométrage parcouru		503 750 km

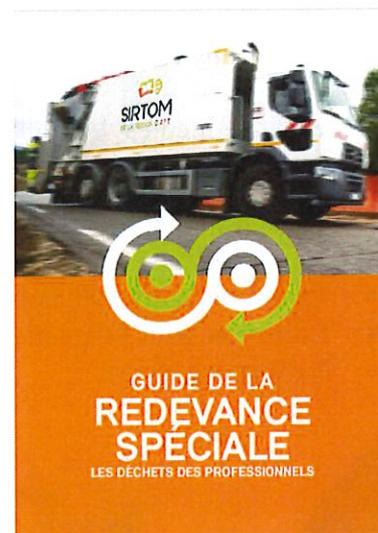
Aux véhicules s'ajoutent l'entretien des broyeurs à végétaux des déchetteries ainsi que le compacteur à carton de la déchetterie de Coustellet et le compacteur mobile servant à l'ensemble des déchetteries.

Bilan sur la redevance spéciale

La redevance spéciale est un levier essentiel pour responsabiliser chacun au respect de l'environnement et réduire à la source la production des déchets. Elle incite les professionnels à réduire, entre autres, leurs déchets à la source, à adopter le geste de tri (le tarif au litre des déchets liés au tri sélectif est incitatif).

Son déploiement est prévu sur 3 années :

- 1er année: Tous les producteurs de plus de 3000 litres par semaine hors professionnels du tourisme
- 2ième année : Etablissements Publics territoriaux, professionnels du tourisme et associations
- 3ième année : Tous les producteurs de plus de 2000 litres par semaines (dont déchets diffus) et les Etablissements hospitaliers



Bilan des actions	
Nombre de pro rencontrés	64
Nombre d'essai réalisés:	28
Nombre de rendez-vous RS:	33
Nombre de contacts par téléphone :	7
Nombre de rencontres sur place :	22
Nombre de pro sous le seuil:	50
Nombre de pro collectés en carton:	20
Nombre de pro rencontrés en avance	16
Nombre de camping contactés:	5
Nombre de pro PUBLIC contactés:	4
Nombre de pro qui triaient déjà avant RS	8
Nombre de pro incités à trier après RS	15

Un agent contractuel à temps complet a été recruté afin d'effectuer la mise en place, le déploiement et le suivi de l'opération.

Sur simple demande les professionnels concernés par la Redevance Spéciale peuvent bénéficier d'un accompagnement gratuit à la gestion de vos déchets (diagnostics déchets, consignes, préconisations).

Les déchets résiduels assimilables aux ordures ménagères collectés en bac au couvercle rouge comme illustré ci-dessous (fraction de déchets restant après le geste de tri des déchets

Répartition par Commune des assujettis à la RS	
Nombre d'assujettis sur Apt	50
Nombre d'assujettis sur Gargas	8
Nombre d'assujettis sur Céreste	3
Nombre d'assujettis sur Sault	1
Nombre d'assujettis sur St Saturnin	1
Nombre d'assujettis sur Villars	1



Les Quantités d'ordures ménagères		
Quantité total maximum collectés avant RS:	339 050	L/sem
Quantité total maximum collectés après RS:	173 480	L/sem

L'aspect communication

La réduction de la production des déchets

La maîtrise de la quantité des déchets à collecter et à traiter est fondamentale tant pour des raisons environnementales (le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas) que financières (maîtrise des coûts par la maîtrise des quantités à gérer). Ainsi la stratégie de communication suit deux axes principaux :

- La réduction de la production de déchets
- Le développement du tri des déchets

Les élus souhaitent encourager la réduction des déchets et leur valorisation, cela nécessite un travail de communication indispensable, que le SIRTOM de la Région d'Apt mène en pleine et étroite concertation avec ses trois EPCI membres.

Un agent à 28 heures hebdomadaires est exclusivement dédié à cette tâche au sein de la collectivité. Dans le cadre de leurs fonctions plusieurs autres agents participent activement aux différentes actions de communication du SIRTOM.

En 2019 l'effort de communication a participé activement au déploiement de la Redevance Spéciale mise en place dans le cadre d'une démarche de sensibilisation, d'information et d'accompagnement des professionnels, dont l'objectif doit permettre de réduire les déchets non ménagers produits et de mieux les valoriser.

En parallèle, la communication grand public s'est également portée sur la généralisation du contrôle d'accès sur les 4 déchetteries du SIRTOM de la Région d'Apt. À l'image des autres secteurs d'activité, le secteur des déchets est désormais ancré dans l'ère du numérique et de l'informatique. En déchetterie, la mise en service des outils de contrôle et de suivi de la fréquentation des sites ont demandé une communication accrue auprès de la population afin de diffuser une information claire et rassurante.

Le service travaille suivant les directives du programme local de prévention des déchets (mise en place par délibération du Comité Syndical du 4 janvier 2012) et en collaboration avec les services techniques pour identifier et corriger, au quotidien, les problèmes sur le terrain.

Des animations sont organisées auprès des enfants et des adultes autour des problématiques du recyclage et de la réduction de la production des déchets.

Le SIRTOM de la Région d'Apt sensibilise le public sur sa mission et sur les enjeux liés à la gestion des déchets via sa gazette trimestrielle d'information, des jeux concours, des visites de sites, des outils de sensibilisation, l'internet via www.sirtom-apt.fr, une journée portes ouvertes, sa participation à diverses manifestations locales (marchés forains, campings, kermesses, manifestations sportives...) et bien sûr via sa présence en porte à porte pour les rencontres directes avec les habitants



La réduction de la production de déchets

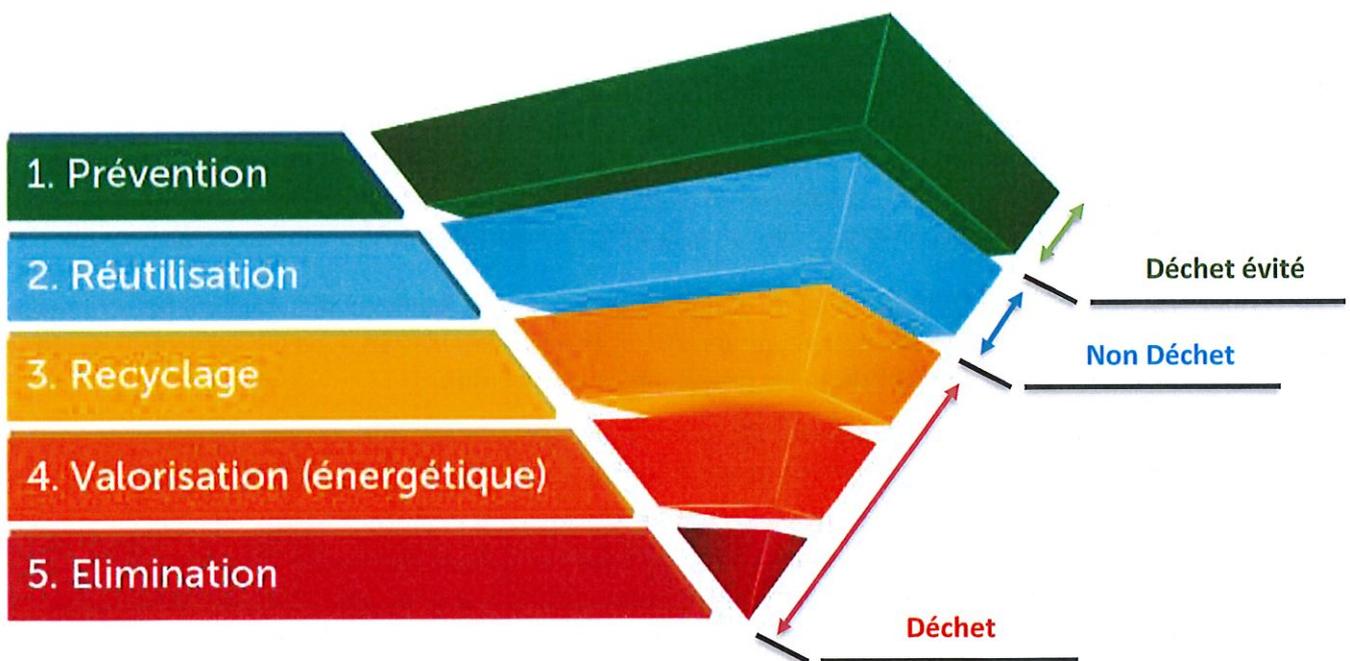
Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Grâce à la prévention, il est possible de réduire ses déchets, d'éviter l'utilisation de produits dangereux et de diminuer leur nocivité. Mais qu'est que la prévention exactement ?

La « prévention » de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation (Extrait du programme national de prévention des déchets 2014-2020). La loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire »

Ainsi la prévention de la production des déchets ne permet pas seulement d'éviter les impacts environnementaux liés au traitement des déchets. Elle permet également, dans de nombreux cas, d'éviter les impacts environnementaux des étapes amont du cycle de vie des produits qui sont autant, si ce n'est plus importants que ceux liés à la gestion des déchets :

- extraction des ressources naturelles,
- production des biens et services,
- distribution,
- utilisation.

La prévention est un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser sur les ressources nos modes de consommation.



Opération « couches lavables » :

Dans le cadre de son programme de réduction des déchets, le Sirtom de la région d'Apt a lancé l'Opération Couches Lavables pour soutenir les jeunes parents qui souhaitent investir dans l'achat de couches lavables en proposant une aide financière.

L'opération couches lavables kit proposé par la collectivité est au tarif de 30€ et contient :

- 5 couches lavables en PUL Face interne en PUL (tissu imperméable et respirant)
- 20 Inserts en Bambou (matière naturelle pour une meilleure absorption, anti bactérien)
- 1 rouleau de 100 voiles de protection (100% viscose, matière biodégradable)
- Une notice explicative

Les 30 lots ont été distribués dans les familles du territoire :

- Année 2018 – 30 familles participantes
- Année 2019 – 30 familles participantes

Afin de dynamiser l'opération et apporter des précisions aux parents intéressés un dépliant expliquant l'opération et le mode d'utilisation a été créé.

Couches lavables en structure collective

En partenariat avec la CCPAL, la crèche d'Amélie à Saint Saturnin lès Apt est la première structure du territoire à avoir adopté des couches lavables en 2019. Du matériel logistique pour le lavage et le séchage a été acquis et des kits de couches ont été fournis par le SIRTOM de la Région d'Apt.

Selon l'estimatif de la CCPAL, en 8 mois, 340 kg de déchets ont été évités, 180 euros d'achat en couches jetables économisés. Une initiative unanimement saluée et appréciée par les parents, ayant majoritairement constaté entre autres une diminution significative des érythèmes fessiers. Par ailleurs l'implication et le professionnalisme du personnel de la crèche ont permis de rendre fonctionnelle et efficace cette démarche.



Compostage collectif, compostage individuel

Pour la mise en place du traitement de ce type de déchets le SIRTOM de la Région d'Apt distribue depuis 2002 des composteurs individuels (3500 exemplaires distribués à ce jour). Le territoire rural du syndicat (taux habitat vertical 6.41% population) se prête à cette technique qui permet une valorisation à la source des déchets et limite ainsi le coût de transport et de traitement.

Le SIRTOM de la Région d'Apt a maintenu également en 2019 l'accompagnement des composteurs collectifs sur deux campings pilotes pour la gestion autonome des biodéchets sur ces établissements (camping Le Luberon à Saignon, Camping Arc en Ciel à Roussillon).





Le saviez-vous ?

Depuis le 1er janvier 2016, la loi impose aux producteurs de biodéchets de plus de 10 tonnes annuelles l'obligation de tri, de collecte sélective et de valorisation.

Sont concernés à titre d'exemple la grande distribution, les établissements type «cafés, bars, brasseries » servant plus de 150 couverts par jour.

Les contrevenants s'exposent à une amende de 75 000 euros et deux années d'emprisonnement (article L. 541-46, point 8 du code de l'environnement).

Distribution de poules pondeuses

Le SIRTOM de la Région d'Apt distribue depuis 2013 des poules pondeuses moyennant une participation de 8€ pour les deux poules. En 2019, 1392 poules ont été distribuées.

Prévue dans une perspective de développement durable, l'objectif de la distribution de poules pondeuses est de permettre la diminution des bio déchets retrouvés dans les poubelles. Les poules peuvent en effet consommer jusqu'à 150kg de déchets organiques par an. Ainsi, l'opération est en réalité un investissement rentable à moyen terme pour la collectivité, en plus d'être une initiative positive pour le développement durable.

Le SIRTOM de la Région d'Apt fait signer un contrat d'adoption qui engage les habitants à s'occuper et à prendre soin de ces poules, à ne pas s'en séparer pendant un certain temps afin de respecter l'objectif initial de ces distributions et surtout à ne pas les manger !

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Nombre de poules distribuées	400	150	140	120	202	194	186	1392

Plan Climat Air énergie

En partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon et la Communauté Territoriale Sud Luberon, le SIRTOM de la Région d'Apt a lancé un appel à tous les habitants de son territoire pour participer à l'élaboration du Plan Climat Air énergie.



Ce plan est une stratégie du territoire visant à lutter contre le changement climatique et à s'adapter aux modifications climatiques ; Baisser les consommations énergétiques, en priorité les énergies fossiles ; Développer les énergies renouvelables ; Améliorer la qualité de l'air.

Outre sa participation de co-construction la collectivité, dans sa communication, a invité les usagers à partager leurs impressions, préconisations et idées autour des thématiques environnementales.

Avec sa participation active à l'élaboration du plan le SIRTOM de la Région d'apt sera signataire de la Charte Zéro déchets en 2020.

Opération de collecte de jouets

Institué par l'Europe en 2009, la semaine de la Réduction des déchets qui se déroule courant du mois de novembre permet d'aborder les problématiques liées à la surconsommation, à la société de jetable et donc à notre production de déchets.

Le SIRTOM relaie localement cet événement en partenariat avec Emmaüs à Apt ainsi que l'organisme Eco-Système qui est chargé de la collecte et du recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques. C'est une opération de collecte des jouets usagés qui s'intitule « Laisse parler ton cœur ».

Les jouets collectés à l'occasion de cette opération spéciale sont donnés à la structure Emmaüs la plus proche du point de collecte. Avec les dons, les personnes accueillies par Emmaüs retrouvent activité et dignité. Elles agissent aussi en faveur de multiples solidarités en France comme à l'international.

Depuis 2010, l'opération « Laisse parler ton cœur » a permis de collecter plus de 5400 tonnes de jouets. Une opération de soutien aux structures de l'économie sociale et solidaire est un vrai beau geste pour Noël.



Laisse parler ton cœur

Collecte de jouets d'occasion
du 16 au 24 novembre 2019

OÙ DONNER ?

Laisse parler ton cœur

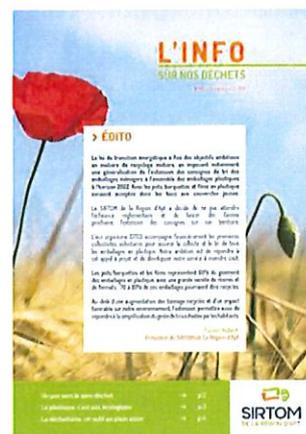
ecosystem
recycler & tout protéger



Le développement du tri des déchets

L'info sur nos Déchets

Le bulletin d'information du SIRTOM « l'info sur nos déchets » informe les habitants des dernières actualités en matière de tri, d'environnement et de réduction des déchets. Les lecteurs retrouvent par ailleurs un certain nombre de renseignements pratiques (téléphones, horaires des déchetteries, etc.). La Gazette d'information compte plus de 3100 abonnés papier et 100 abonnements dématérialisés (courrier électronique)



Nouveaux voisins :

Lettre de bienvenue aux nouveaux résidents sur le territoire du Syndicat avec communication des consignes de tri et abonnement à la gazette d'information. 400 foyers ont été ciblés en 2019 pour cette opération.

Pour les nouveaux emménagés, la phase d'installation correspond à une période où le besoin d'information est plus important. Ces foyers prennent de nouvelles habitudes de consommation, s'intéressent aux possibilités de loisirs et à la vie locale. Le moment est idéal pour communiquer par courrier adressé et faire de ces nouveaux voisins des éco-citoyens.



Sensibilisation en milieu scolaire et périscolaire :

Afin de répandre l'information au sein des différents foyers et de susciter l'intérêt de la nouvelle génération, des animations sont planifiées au sein des établissements scolaires (écoles maternelles, écoles primaires, collèges et lycées).

A chaque rentrée scolaire, le SIRTOM de la Région d'Apt propose aux écoles primaires du territoire un programme d'interventions pour permettre aux élèves de mieux connaître les déchets et le recyclage.

Bien que personnalisées en fonction du niveau scolaire et des projets pédagogiques de chaque classe, les interventions portent en général sur les thèmes suivants : importance du geste de tri, consignes de tri, recyclage des emballages, réduction des déchets, compostage et déchetterie.

272 animations ont été menées au cours de l'année 2019 dans des écoles maternelles, primaires, collèges, lycées, centres de loisirs, centres de formation... sur le thème de la collecte sélective et de la prévention des déchets.

Ces interventions sont dispensées gratuitement et correspondent aux besoins des élèves dans le cadre du programme scolaire. Le partenariat engagé avec les classes s'adapte à la demande des enseignants et permet au SIRTOM d'apporter sa compétence technique au sein même des classes.

Les rendez-vous du tri pendant la saison estivale

Notre région attire de nombreux estivants venus des quatre coins d'Europe, voir du monde. Leur fréquentation a pour corollaire une forte augmentation des quantités de déchets collectés par nos services. L'objectif d'une sensibilisation en zone touristique est d'encourager les consommateurs à limiter leur production de déchets et à trier pendant leurs vacances, même si les consignes sont différentes de chez eux.

Des ambassadeurs du tri du SIRTOM interviennent ainsi sur les marchés forains de la région ainsi que sur les campings, tant auprès des habitants que des estivants.

Communication électronique

Le réseau mondial internet est en perpétuelle évolution, que ce soit techniquement ou graphiquement.

Le service communication anime la page Facebook Pro de la collectivité, le référencement auprès de la société Google, avec également la gestion du site internet www.sirtom-apt.fr. Des vidéos postées sur le site Youtube et Facebook sont relayées sur les autres sites de la collectivité et donnent aux internautes du territoire une information sur le tri et l'actualité de la collectivité.

Ces éléments sont la vitrine de la collectivité sur le web et donnent un accès rapide à toutes les informations utiles (horaires des déchetteries, consignes de tri, actualités de la collectivité, distributions de composteurs...).



Exemplarité de la collectivité

Le Syndicat entretient une politique d'exemplarité du SIRTOM en matière de prévention des déchets et plus largement de développement durable : sensibilisation aux éco gestes, achats publics écoresponsables, tri et réduction de la consommation de papier, dématérialisation, diminution des émissions CO2 avec la conversion de la flotte poids lourds vers pour des des véhicules fonctionnant gaz naturel pour véhicules (abrégié en GNV)

Des démarches de communication interne sont entreprises avec des réunions d'information sur l'actualité de la collectivité, l'hygiène et la sécurité, des actions de dynamique de groupe et surtout un dialogue social au quotidien.

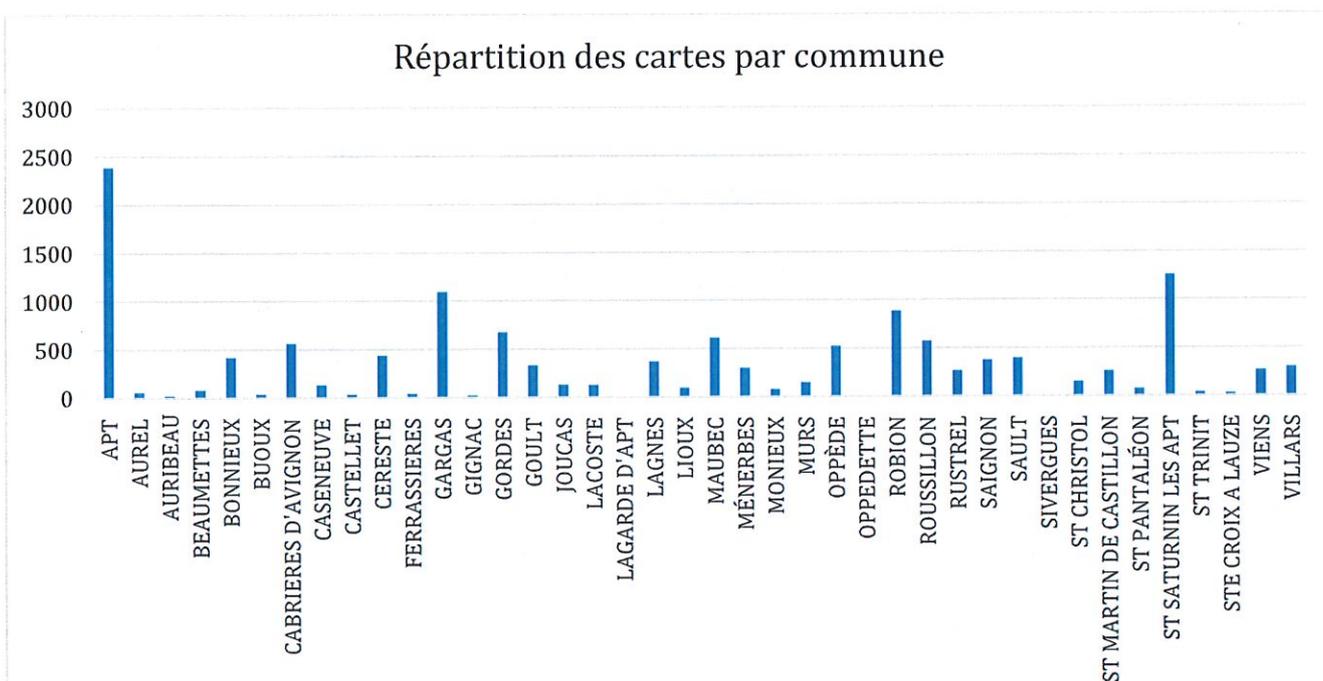
Il est à noter que la collecte des déchets est l'une des activités les plus dangereuses au sein des collectivités territoriales (près de 10 morts chaque année). Tout accident a des répercussions importantes pour l'agent, l'équipe de collecte et la collectivité. Il est donc indispensable de prévenir les risques d'accidents et de maladies liés au travail. Le SIRTOM de la Région d'Apt se montre ainsi très vigilant sur la prise en compte des sujets liés à la santé-sécurité et conditions de travail. Cela a conduit à l'élaboration d'un livret d'accueil destiné à la fois aux nouveaux entrants dans la collectivité mais aussi au personnel titulaire. L'objectif de ce livret est de transmettre aux agents de collecte les consignes de sécurité de la collectivité qu'ils doivent appliquer



La carte d'accès en déchetterie

En place effective depuis le 1^{er} janvier 2019, le contrôle d'accès doit tenir ses objectifs. Régulation de l'accès en fonction de l'affluence, réduction des risques d'incidents, de mauvaises circulation et meilleure disponibilité des gardiens. Un constat positif pour une majorité d'usagers moins stressés pour le déchargement de leur déchet. Résultat, une amélioration considérable du geste de tri et une baisse des surcoûts inhérents. Pour l'année 2019 nous constatons une moyenne de 6 passages par cartes sur 24 attribués par le SIRTOM.

Au-delà des bénéfices qu'apporte le système et après une première année de service, les statistiques se précisent. À l'heure du bilan, l'accompagnement des usagers dans la création de leur dossier pour l'obtention de la carte a permis de faire adhérer une grande partie des ménages. En Mai 2019, le système enregistre 8200 inscriptions. Un an après nous faisons le constat de 13 462 enregistrements dans notre base de données. Avec environ 45 000 habitants sur son territoire et une moyenne de 3 personnes par foyer, le SIRTOM de la Région d'Apt avait estimé sa zone de chalandise à 15 000 habitations. À ce jour, presque 90% de la population locale bénéficie de son badge d'accès aux différentes déchetteries de la Collectivité.



Horaires d'affluences

La mise en place du contrôle d'accès et à fortiori de la carte, permet d'appréhender les horaires d'affluences et de déléguer le personnel nécessaire. Diffusées sur notre site internet, ces statistiques restent exploitables par les usagers afin de prioriser un créneau ou un autre et accentuer leur confort d'accès au site.

